

# Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces

Dans le cadre de son agenda 21, le Conseil général a approuvé un Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (S.D.D.C.D.), le 20 octobre 2003.

Le Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (S.D.D.C.D.) est un outil de planification des aménagements de liaisons douces à horizon 2015. Il se structure en 35 itinéraires (soit un réseau armature représentant 427 km). Un réseau complémentaire de voie verte a été intégré au S.D.D.C.D. sur des emprises propices aux loisirs notamment (Aqueduc de la Vanne et du Loing, Chemin Gâtinais Beauce).

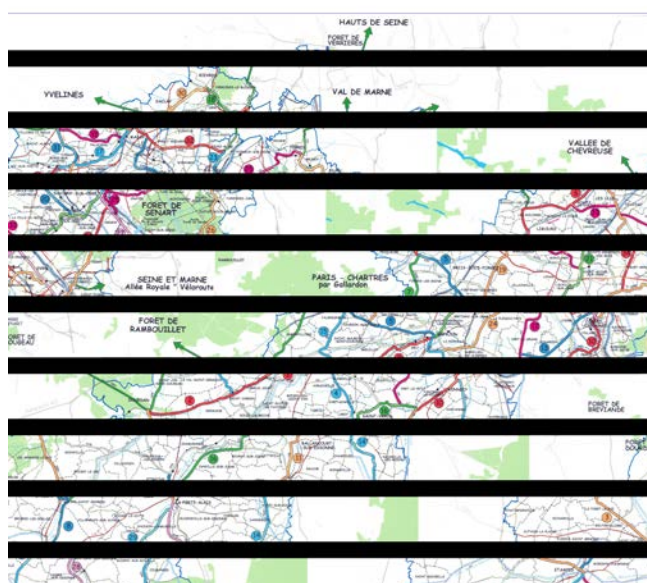
Ce schéma comporte des objectifs multiples visant à :

- Promouvoir les modes doux par la mise en place d'itinéraires continus, confortables et lisibles ;
- Garantir la sécurité de tous les usagers sur les routes départementales en les rendant multimodales ;
- Permettre la desserte d'équipements structurants d'intérêt départemental ou régional ;
- Créer un maillage du réseau départemental avec les réseaux communaux ou intercommunaux ;
- Mettre en place un jalonnement sur les routes départementales peu fréquentées pour mettre en valeur le patrimoine naturel essonnien.

Le S.D.D.C.D. doit assurer un maillage entre le réseau supra départemental issu des orientations de la Région, la multitude de réseaux communaux et intercommunaux et les démarches engagées par d'autres partenaires de l'aménagement.

Inscrits au contrat 2007/2013 conclus entre la Région Ile-de-France et le Département, les itinéraires du Schéma bénéficient d'un cofinancement de la Région à hauteur de 50 %.

A ce jour, le territoire essonnien comprend un linéaire global de 230 km d'itinéraires dédiés aux modes doux, réalisés par le Département.



Depuis 2005, on compte 71.5 km de circulations douces réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre du SDDCD.